

**BUREAU COMMUNAUTAIRE du 30 septembre 2024
Extrait des délibérations n°7**

Date de convocation : 24 septembre 2024.

Les membres du Bureau dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 30 septembre 2024 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle polyvalente de la commune de LE TREMBLAY OMONVILLE.

Secrétaire de séance : Hugues BOURGAULT

Membres en exercice : 21 Présents : 17 Pouvoir(s) : 0

Présent(e)s :

Mesdames Laurance BUSSIERE - Claire CARRERE-GODEBOUT - Marie-Noëlle CHEVALIER - Christiane DEPARIS - Hélène LEROY - Françoise MAILLARD - Martine SAINT-LAURENT - Isabelle VAUQUELIN.

Messieurs Hugues BOURGAULT - Arnaud CHEUX - Benoît HENNART - Jean-Paul LEGENDRE - Joël LELARGE - Jean-Charles PARIS - Gérard PLESSIS - Laurent VALLEE - Roger WALLART.

Excusé(e)s :

Madame Laurence DUVAL.

Messieurs Alain DEBUS - Bertrand CARPENTIER

Absent(e)s :

Monsieur Marc ROMET

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Objet : Signature du marché de mission de suivi et d'animation de l'Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du pays du Neubourg

Depuis 2006, la communauté de communes du pays du Neubourg poursuit ses actions en faveur de l'amélioration de l'habitat à travers plusieurs Programmes d'Intérêt Général (PIG). Les différents PIG ont été contractualisés avec l'Anah, le département, Action Logement et la Caf. Le dernier PIG a pris fin en aout 2022.

Avant de lancer une nouvelle opération, la communauté de communes du pays du Neubourg a réalisé une étude préalable à la mise en place d'une OPAH / OPAH-RU.

Cette opération d'une durée de 3 ans fermes et 2 années optionnelles couvrira les champs d'intervention suivants :

- traitement des situations de mal logement et habitat dégradé,
- amélioration de la qualité énergétique et de la lutte contre la précarité énergétique,
- adaptation des logements au handicap et au vieillissement.

Aussi, il a été décidé de lancer une nouvelle consultation ayant les caractéristiques suivantes :

- forme du marché : appel d'offres ouvert – procédure formalisée,
- marché non alloti,
- durée : 3 ans fermes correspondant à la tranche ferme du marché puis 2 tranches optionnelles d'une année chacune qui seront affermies en fonction de l'obtention de subventions,
- prix : le marché est à prix forfaitaire. Il se décompose en une part fixe et une part variable.

Il a donc été lancé une consultation en application des articles L2124-2, R. 2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5, et R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP et au JOUE le 19/07/2024. Les candidats ont eu jusqu'au 9 septembre 2024 (12 h 00) pour déposer leurs offres. Trois candidats ont remis, dans les délais impartis, des offres pour le marché.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 24 septembre 2024 et s'est positionnée sur l'attribution du marché. A l'issue de la réunion de la CAO portant sur l'attribution dudit marché, il a été décidé de retenir l'offre suivante :

Titulaire : SOLIHA NORMANDIE SEINE

Montant estimatif sur la durée totale de la tranche ferme : 244.821,75 € HT

- Part fixe : 71.817,75 € HT

- Part variable : 173.004,00 € HT

Montant estimatif sur la durée totale de la tranche optionnelle 1 : 81.945,25 € HT

- Part fixe : 23.939,25 € HT

- Part variable : 58.006,00 € HT

Montant estimatif sur la durée totale de la tranche optionnelle 2 : 81.945,25 € HT

- Part fixe : 23.939,25 € HT

- Part variable : 58.006,00 € HT

Il est donc proposé au bureau communautaire d'approuver l'attribution dudit marché au candidat retenu suite à la consultation effectuée.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu la délibération du conseil communautaire du 8 juin 2020 chargeant le bureau communautaire jusqu'à la fin de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant supérieur à 200 000 € H.T. et inférieur ou égal à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui ont une influence positive ou négative de moins de 10 % par rapport au montant initial du marché, ainsi que les avenants supérieurs à ce taux et autorisés par les dispositions réglementaires, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 24 septembre 2024,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le bureau communautaire, après avoir délibéré :
- approuve l'attribution du marché de mission de suivi et d'animation de l'OPAH du pays du Neubourg d'une durée de 3 ans pour la tranche ferme puis 2 ans en tranches optionnelles, à compter du 1er janvier 2025 à l'entreprise suivante :

Titulaire : SOLIHA NORMANDIE SEINE

Montant estimatif sur la durée totale de la tranche ferme : 244.821,75 € HT

- Part fixe : 71.817,75 € HT

- Part variable : 173.004,00 € HT

Montant estimatif sur la durée totale de la tranche optionnelle 1 : 81.945,25 € HT

- Part fixe : 23.939,25 € HT

- Part variable : 58.006,00 € HT

Montant estimatif sur la durée totale de la tranche optionnelle 2 : 81.945,25 € HT

- Part fixe : 23.939,25 € HT

- Part variable : 58.006,00 € HT

- décide de signer le marché avec l'entreprise ci-dessus,
- précise que les prix seront modifiés et révisés selon les conditions contractuelles prévues au marché,
- autorise le président à signer ledit marché, ainsi que tous les actes subséquents,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget général 2025 et suivants.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance,
Hugues BOURGAULT**



**Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE**

